

# Règlement de l'opération de parrainage Batiprix Web

## Organisateur

Cette Opération est organisée par le service Batiprix de la société Groupe Moniteur, SAS au capital de 333 900 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 080 823 et dont le siège social sis 10 Place du Général de Gaulle – 92160 Antony

## L'opération

Groupe Moniteur met en place une offre de parrainage au cours de laquelle un **utilisateur abonné au service Batiprix Web (ci-après dénommé le « Parrain »)**, peut bénéficier de deux (2) mois d'abonnement gratuit prolongeant son abonnement en cours de validité, s'il apporte la preuve de parrainage au moment de l'abonnement, au même service Batiprix Web, d'un **nouvel utilisateur (ci-après dénommé le « Filleul »)**.

Le Filleul peut bénéficier d'un prolongement de 2 mois offert sur l'abonnement auquel il a souscrit dans le cadre de la présente Opération.

Le Parrain et le Filleul sont ci-après désignées ensemble les « Participants » et individuellement le « Participant »

Cette **Opération** est soumise au respect par le Parrain et le Filleul des conditions décrites dans le présent règlement. A défaut, le Parrainage ne sera pas pris en compte.

## Conditions d'éligibilité et durée de l'opération

L'Opération de parrainage se déroule du 15/09/2022 au 15/11/2022 inclus.

Peut participer à l'Opération, tout Parrain qui remplit les conditions suivantes :

- Avoir un abonnement en cours de validité au service Batiprix Web à la date de la commande d'un nouvel abonnement au service Batiprix Web par le Filleul.
- Appartenir à une entreprise / établissement différent du Filleul,
- Le Filleul règle la totalité du montant de son abonnement.

Pour être éligible à l'Opération, le Filleul devra :

- Appartenir à une entreprise / établissement différent du Parrain,
- Être un nouvel utilisateur du service Batiprix Web
- Avoir finalisé la commande en ligne sur le site <https://www.batiprix.com/> ou via le service commercial Batiprix au plus tard le mardi 15 novembre à 23h59, date de fin de l'Opération,
- Renseigner le code Parrainage lors du passage de sa commande,
- Régler la totalité du montant de son abonnement.

Si le Filleul était déjà client Batiprix ou a déjà bénéficié d'une offre de parrainage, le Parrain et le Filleul ne pourront pas bénéficier des 2 mois supplémentaires sur leur abonnement.

Les demandes d'abonnement avec un code parrainage renseigné reçues par Batiprix après la date de fin de l'Opération ne seront pas prises en considération et ne bénéficieront pas des conditions relatives à cette Opération de parrainage.

## Modalités de l'opération

### Pour le parrain :

- Le Parrain doit enregistrer la demande de parrainage sur Batiprix Web en indiquant dans le formulaire de demande de parrainage son identifiant Batiprix Web et l'adresse email du Filleul. Batiprix enverra alors automatiquement au filleul par email le code de parrainage. Un email sera également envoyé au parrain pour l'informer de la prise en compte de la proposition de parrainage.
- Le Parrain est informé par email que son code Parrain a été utilisé par son Filleul,
- S'il remplit les conditions d'éligibilité de l'Opération, 2 mois supplémentaires seront ajoutés à son abonnement Batiprix Web en cours de validité dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à partir de la date de règlement de l'abonnement du Filleul,
- Le Parrain pourra parrainer jusqu'à 3 Filleuls pendant la durée de validité de l'Opération et ainsi bénéficier au maximum jusqu'à 6 mois supplémentaires offerts sur son abonnement Batiprix Web en cours de validité.

### Pour le Filleul :

- Le Filleul doit impérativement renseigner le code de parrainage reçu par email lors de la validation de sa commande et régler la totalité du montant de son abonnement au service Batiprix Web,
- Après réception du règlement et l'ouverture effective de son compte Batiprix Web, le Filleul recevra une prolongation de 2 mois pour ce même abonnement souscrit dans un délai de 7 jours ouvrés,
- Le Filleul ne peut bénéficier que d'un seul parrainage et donc de 2 mois supplémentaires maximum sur son abonnement au service Batiprix Web.

## L'utilisation des données personnelles

Les données personnelles, du Participant à l'Opération, nécessaires à l'accès et à l'utilisation du service Batiprix Web font l'objet d'un traitement automatisé par Groupe Moniteur.

Toutes les données personnelles collectées dans le cadre de cette Opération de parrainage seront traitées exclusivement pour l'Opération de parrainage et en conformité avec la réglementation en vigueur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant dispose, sur les données le concernant, d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer via ce lien : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/fr/>. Le Participant peut également s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données le concernant fassent l'objet

d'un traitement, ou, sans motif, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser à :  
GROUPE MONITEUR – Service BATIPRIX  
Antony Parc 2,  
10 place du Général de Gaulle, BP 20156  
92 186 Antony Cedex

## Conditions particulières

Batiprix se réserve le droit de suspendre immédiatement le code d'un Parrain en cas d'utilisation abusive par ce dernier de son code et/ou en cas de présentation de Filleuls ayant un comportement ne respectant pas les conditions contractuelles en vigueur entre les parties.

Toute participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Cette Opération est régie par la loi Française.